Claude Sextre, la plus-value de la seigneurie de Joux, pour le prix de 1,500 livres tournois, sous faculté de réachat à certain temps.

Après la mort d'André Porte, lesdits sieur et dame de Lystenois, vendirent à ladite Claude Sextre les droits de plus-value de la baronnie de Joux pour le prix de 300 livres tournois, toujours avec faculté de réachat après un certain temps.

Claude Sextre se remaria avec noble homme et saige Humbert de Villeneufve, écuyer, docteur ès-lois, conseiller du roi, et, le 27 août 1495, noble homme François d'Arson, écuyer, seigneur d'Aubenas, procureur des sieur et dame de Lystenois, vendit à Claude Sextre, pour le prix de 1,000 livres tournois, le droit de plus-value des châtel, terre, baronnie et seigneurie de Joux et ses appartenances.

Le 13 mars 1496, noble François d'Arson, au même nom, vendit à Humbert de Villeneufve et à Claude Sextre, pour le prix de 1,000 livres, la plus-value du châtel de Joux.

Le seigneur de Lystenois étant allé depuis de vie à trépas, Anne de Vienne, sa veuve, ratifia, le 9 novembre 1499, la vendition faite au profit d'Humbert de Villeneufve et de sa femme, et leur vendit, pour le prix de 300 livres, la plus-value des châtel, terre et baronnie de Joux. Le 21 septembre 1500, elle leur passa une semblable vente pour le prix de 400 livres de plus value. Enfin, le 21 juin 1507, Anne de Vienne vendit à Humbert de Villeneufve les châtel, terre, baronnie et seigneurie de Joux, ensemble ses droits et appartenances, pour en jouir perpétuellement et toujours, et ce, moyennant le prix de 5,000 livres tournois.

Humbert de Villeneufve était fils de Jean de Villeneufve,